

# VERESCENCE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Index Égalité Professionnelle F/H 2024

**Puteaux, le 29 février 2024** – La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (dite loi "Avenir professionnel") complétée par le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 impose aux employeurs un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, conduisant à une notation sociale publique de l'entreprise et, pour celles dans lesquelles les écarts sont excessifs, l'obligation de mettre en œuvre des mesures correctives (articles L 1142-7 à 10 du Code du travail).

Les résultats obtenus au titre de l'année 2023 pour chacun de nos sites sont les suivants :

**VERESCENCE France : 84 /100**

**VERESCENCE Somme : 79 /100**

**VERESCENCE Orne : 79 /100**

Ces résultats témoignent de l'engagement de VERESCENCE à poursuivre une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Au travers de sa politique RSE, VERESCENCE attache une attention toute particulière à la diversité et à l'égalité des chances.

VERESCENCE s'engage à respecter une équité de traitement en termes d'augmentation salariale et de promotion interne, tout en affirmant et en renforçant la mixité Femmes / Hommes à tous les niveaux de l'entreprise.



## VERESCENCE FRANCE

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	5,5	34	40	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	1	1,4	20	20	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	1	7,2	15	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	100	15	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>84</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>84</b>		<b>100</b>

## VERESCENCE SOMME

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	0,7	39	40	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	1	3,9	10	20	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	1	4,9	10	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	100	15	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>79</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>79</b>		<b>100</b>

## VERESCENCE ORNE

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	0,2	39	40	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	1	6,7	5	20	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	1	8,0	15	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	100	15	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>79</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>79</b>		<b>100</b>

